

Association Droit au vélo – ADAV

Promotion du vélo et des modes actifs dans les déplacements du quotidien

Présentation générale

Modes d'action :

- concertations avec les collectivités (sur les infrastructures, les politiques d'encouragement à la pratique...)
- animations auprès du grand public, avec mise à disposition de ressources

Des conventions sont passées avec des collectivités (Communauté urbaine de Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines), qui incluent des prestations (présence lors d'événements, stages de remises en selle, sessions de formation d'animateurs, opérations éclairage...)

Les bénévoles de l'association s'impliquent dans des actions sur le territoire :

- atelier mensuel d'aide à la réparation (vélobox)
- présence lors d'événements (fêtes du vélo, fêtes de la mer, festival La Bonne Aventure...)
- accompagnement de balades à vélo avec les 4 Ecluses, la Maison de l'environnement...

Quelle coopération dans le cadre des PDES ?

Des projets peuvent être développés à partir des besoins relevés par le comité de pilotage PDES et en fonction des disponibilités des bénévoles de l'antenne de Dunkerque.

Quelques pistes :

- Au sortir du premier confinement, nous avons proposé de nous rendre disponible auprès des familles volontaires pour faire du coaching vélo et identifier avec le collégien et sa famille l'itinéraire le plus sécurisant pour faire le trajet domicile-collège
- En relation avec les pratiques de concertation développées par l'ADAV, des actions à destination des parents peuvent être menées, pour porter les analyses des usagers sur les équipements auprès des collectivités

Contact : dunkerque@droitauvelo.org